



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION COMMERCE PLUS

Le présent document est un dossier type de demande d'aide COMMERCE PLUS qui s'appuie sur le règlement adopté par le bureau de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire le 1er décembre 2022.

Avant de remplir ce dossier, veuillez SVP consulter le règlement d'intervention COMMERCE PLUS. Cochez les cases ci-après pour vérifier l'éligibilité de votre entreprise et de votre projet.

VOTRE ENTREPRISE :

- dispose d'un siège et/ou d'un établissement sur la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
- relève du commerce, de l'artisanat ou des services et son secteur d'activité n'est pas exclu du champ d'intervention de Commerce Plus
- est inscrite au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers
- n'est pas une micro-entreprise
- apporte un produit/un service à la population locale ou permet le maintien d'un service local
- s'adresse majoritairement aux particuliers
- justifie au moins d'un premier exercice comptable clos ou, pour les reprises d'entreprise, justifie d'un prévisionnel comptable et des bilans du cédant
- dispose d'une surface de vente inférieure à 400 m²
- justifie d'un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros
- est dotée de capitaux propres positifs selon le dernier exercice comptable
- est en situation régulière vis à vis de ses obligations sociales et fiscales
- est un restaurant et est ouvert au moins 10 mois sur 12 et 5 jours par semaine

VOTRE PROJET :

- est situé dans le périmètre de centre-ville ou de centre-bourg défini par votre commune.
- concerne des travaux de modernisation, de sécurisation, d'accessibilité, de rénovation des vitrines de votre local d'activité
- est supérieur à 10 000 € HT
- n'est pas engagé : les devis ne sont pas signés, aucun acompte versé

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER COMMERCE PLUS

- Le présent dossier dûment complété (saisi informatiquement) et signé
- La lettre de demande de l'entreprise (annexe 1)
- Liste des aides publiques - déclaration au titre des minimis (annexe2)
- Un certificat d'immatriculation datant de moins de 3 mois (RCS ou RM)
- Les statuts de l'entreprise (pour les entreprises constituées en société). Si le capital social est détenu par une personne morale, joindre les statuts des deux sociétés
- Pour ceux justifiant de plus d'un an d'activité : les 2 derniers bilans comptables ou les liasses fiscales complètes des 2 derniers exercices

- Pour les reprises d'entreprise : les deux derniers bilans du cédant et le prévisionnel comptable
- Le ou les devis détaillés HT et TTC pour tous les investissements prévus
- Les justificatifs de financement du projet : accord de prêt bancaire, attestation du cabinet comptable précisant que l'entreprise dispose des ressources nécessaires pour financer son projet, justificatif des aides ...
- La copie du permis de construire ou de l'autorisation de travaux si l'investissement le nécessite
- L'autorisation écrite du propriétaire d'effectuer les travaux pour les entreprises locataires
- Relevé d'Identité Bancaire de l'entreprise
- Photos avant travaux
- Tout autre document que vous jugez utile à la bonne compréhension de votre dossier (business plan, bilan comptable, analyse de marché, rapports d'études, etc.)

Ce dossier doit être remis à l'accueil ou envoyé (envoi postal ou mail) en un seul exemplaire à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire avant l'engagement des dépenses.

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
Direction du Développement Économique et de l'Attractivité
11 rue du Maréchal Leclerc – CS 54030
49408 SAUMUR Cedex
commerceartisanat@saumurvaldeloire.fr

Un accusé de réception vous sera adressé, vous précisant la date de début d'éligibilité des dépenses. Seules les dépenses engagées postérieurement à l'accusé de réception du dossier pourront être prises en compte dans le calcul de la subvention.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la Direction du Développement Économique au 06 15 30 02 98 ou par mail : commerceartisanat@saumurvaldeloire.fr

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Raison sociale
(Nom de l'entreprise)

Nom commercial

Représentant légal

Nom

Prénom

Fonction

Tél

Portable

Mail

Personne en charge du dossier dans l'entreprise

Nom

Prénom

Fonction

Tél

Portable

Mail

Informations entreprise

N° SIRET

Code NAF

Activité(s)

Date d'inscription au RM ou RCS :

Siège social

Adresse postale

Code postal

Commune

Informations juridiques

L'entreprise appartient à un groupe (Critères PME européennes)

Oui

Non

si oui lequel

Forme juridique

Pour les sociétés, montant du capital social (en €)

Nom des associés	% détenu
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Emploi (Effectif à la date du dépôt de la demande) :

• TNS (Travailleur Non Salarié) :

• Conjoint collaborateur

• Salariés (hors apprenti) :

Dont ETP * :

• Apprenti :

* *Équivalent Temps Plein*

EFFECTIF TOTAL

Chiffre d'affaires / Résultat

	N (pour les reprises d'entreprise)	N-1	N-2	N-3
CA en €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Résultat en €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Historique de l'entreprise / Parcours professionnel du (des) chef(s) d'entreprise

Activités / Marchés / Cibles de clientèle

Description des produits/services, jours/horaires d'ouverture, fournisseurs, organisation, clientèle type, concurrence, stratégie commerciale...

Calendrier prévisionnel du projet

Date de début projet

Date de fin du projet

Avez-vous déposé une demande de permis de construire pour ce projet ?

Oui

Non

Si oui, le permis de construire est-il obtenu ?

Oui

Non

Avez-vous déposé une demande d'autorisation de travaux pour ce projet ?

Oui

Non

Si oui, cette autorisation de travaux est-elle obtenue ?

Oui

Non

Avis motivé du projet

Intérêt du projet :

Impacts attendus :

- Augmentation du chiffre d'affaires
- Nouveau service/produit
- Facilité d'accès aux services/produits
- Gain de productivité
- Accessibilité PMR
- Lien social préservé/développé
- Autres :

- Augmentation du nombre de clients
- Qualité des produits/services
- Amélioration de l'image de l'entreprise
- Confort de travail
- Réduction de la consommation énergétique
- Réduction de la consommation en eau

Engagements et déclaration de l'entreprise

Dans le cadre de la demande d'aide COMMERCE PLUS auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire,

je soussigné(e)

agissant pour le compte de l'entreprise

en tant que représentant légal, certifie sur l'honneur :

- exact les renseignements fournis dans ce dossier,
- être en situation régulière au regard des obligations fiscales, sociales et environnementales,
- ne pas être en redressement judiciaire, sauf à disposer d'un plan de continuation,
- avoir reçu le pouvoir de signer tout document relatif à la demande d'aide publique,
- n'avoir engagé aucune des dépenses mentionnées au dossier.

en tant que représentant légal, m'engage à :

- réaliser mon programme d'investissements dans un délai maximal de 12 mois à compter de la date de notification de l'aide,
- communiquer sur l'aide accordée sur le lieu du projet et dans les outils de communication.

en tant que représentant légal, autorise :

- la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire à transmettre, à des fins d'instruction, une copie de ce dossier aux Chambres Consulaires et à la commune concernée par mon projet.

Fait le / / à

Signature et cachet de l'entreprise

ANNEXE 1 : LETTRE DE DEMANDE DE L'ENTREPRISE

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
Direction du Développement Économique
et de l'Attractivité
11 rue du Maréchal Leclerc
CS 54030
49408 SAUMUR Cedex

A , le / /

Objet : aide financière COMMERCE PLUS

Monsieur le Vice-Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint mon dossier de demande d'aide COMMERCE PLUS

pour mon entreprise

située sur la commune de .

J'ai bien noté que ce dossier sera examiné que si tous les documents et renseignements demandés y sont joints et qu'un accusé de réception me sera adressé par vos services.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Signature et cachet de l'entreprise

ANNEXE 2 : LISTE DES AIDES PUBLIQUES - DECLARATION AU TITRE DES MINIMIS¹

Déclaration des aides placées sous le règlement de minimis n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013

L'ensemble des aides de minimis² doit être déclaré quel que soit leur objet ou leur nature y compris les aides versées sous forme d'un prêt, d'une garantie, d'un apport de capitaux publics ou capital-investissement, d'une avance remboursable... Dans ces cas, le montant de l'aide doit être converti en équivalent subvention brut³.

Le champ de la présente déclaration couvre l'ensemble des entreprises liées à votre entreprise au sens du règlement du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de Minimis. Les aides de minimis à déclarer sont celles perçues par votre entreprise mais également celles de toutes les entreprises qui entretiennent avec votre entreprise au moins l'une des relations suivantes :

- a) une entreprise a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d'une autre entreprise ;*
- b) une entreprise a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise ;*
- c) une entreprise a le droit d'exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci ;*
- d) une entreprise actionnaire ou associée d'une autre entreprise contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette autre entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.*

Si l'entreprise a fait l'objet d'une fusion ou d'une acquisition, les aides de minimis octroyées antérieurement à l'une ou l'autre des entreprises parties à l'opération doivent être déclarées.

Si l'entreprise est issue d'une scission, les aides de minimis octroyées avant cette scission doivent être déclarées dans leur globalité si ces aides ont bénéficié aux activités reprises par votre entreprise. Si une telle allocation n'est pas possible, les aides de minimis à déclarer sont proportionnelles à la valeur comptable du capital social de l'entreprise nouvellement constituée à l'issue de la scission.

Les aides de minimis reçues ou en cours d'instruction auprès des collectivités territoriales, de l'Etat, de l'Union Européenne ou de leurs représentants sont :

Exercice fiscal	Nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide	Date de décision d'octroi de l'aide	Organisme d'octroi de l'aide	Nature de l'aide (subvention, avance remboursable, crédit d'impôt, bonification d'intérêt, exonération fiscale ...)	Objet de l'aide	Montant brut de l'aide ou équivalent subvention brut
N-2						
N-1						
N						
Total						

N'hésitez pas à interpeller votre comptable pour vous aider à renseigner ce tableau.

Montant total octroyé au titre des aides de minimis (en toutes lettres) :

Je soussigné(e) (nom/prénom/fonction)

Déclaré le

 / /

Signature et cachet

1 : Les aides de minimis sont des aides publiques qui sont octroyées au titre des règlements suivants :

- règlement (CE) n° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux **aides de minimis**,
- règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) aux **aides de minimis**,
- règlement (CE) n° 875/2007 de la Commission du 24 juillet 2007 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** octroyées dans le secteur de la pêche **et de l'aquaculture**,
- règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** octroyées dans le secteur de la pêche **et de l'aquaculture**,
- règlement (UE) n° 1535/2007 de la Commission du 20 décembre 2007 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux **aides de minimis** dans le secteur de la **production de produits agricoles**,
- règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** dans le secteur de l'**agriculture**,
- règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** accordées à des entreprises fournissant des **services d'intérêt économique général (SIEG)**.

2 : Les aides de minimis constituent une catégorie particulière d'aides publiques pour les entreprises. Les pouvoirs publics qui allouent des aides de minimis ont l'obligation d'informer les entreprises bénéficiaires, du caractère de minimis des aides attribuées. Le montant maximum d'aide de minimis est de 200 000 € par entreprise sur 3 exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration.

3 : pour le calcul en Equivalent Subvention Brut, une application est disponible sur le site : <https://esb.cget.gouv.fr/#/home>